

le Canada et qu'ils respectent la législation canadienne pertinente.

[Français]

À mesure que l'industrie de la pêche canadienne prenait de l'ampleur et que ses marchés croissaient, le volume de poisson mis à la disposition des bateaux étrangers dans la zone canadienne a baissé. En 1986, le Canada a annoncé un autre fait nouveau de sa politique internationale: seul le poisson excédentaire aux besoins canadiens, poisson que les pêcheurs canadiens ne pouvaient utiliser, serait alloué aux flottilles étrangères. Depuis, à l'exception de la France qui reçoit des allocations en vertu d'un accord de pêche, reconnaissant la situation spéciale des îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon, les autres pays n'ont pêché que des stocks excédentaires dans la zone canadienne.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que les allocations de poisson de fond aux bateaux étrangers sont passées de 370 000 tonnes en 1977 à 80 000 tonnes en 1991. Pendant la même période, les contingents des Canadiens ont grimpé de 330 000 tonnes à 815 000 tonnes. Au cours des deux dernières années seulement, en vertu du Programme de mise en valeur du poisson de fond qui a donné aux sociétés canadiennes la chance de développer de nouvelles pêches d'espèces non traditionnellement exploitées, les Canadiens ont capturé 40 000 tonnes de poisson jadis alloué aux bateaux étrangers, du poisson comme le merlu argenté et le flétan du Groenland dans le détroit de Davis.

Il est important de reconnaître, madame la Présidente, que les relations internationales n'ont pas détruit les pêches canadiennes; au contraire, elles ont contribué à leur développement. Un membre bien connu de l'industrie canadienne déclarait dernièrement au *Evening Telegram*, de St. John's, que lorsqu'ils pêchaient à l'intérieur de la zone de 200 milles en vertu de co-entreprises, les bateaux étrangers avaient eu des effets positifs sur de nombreuses sociétés et communautés canadiennes. Des relations internationales positives ont rendu possibles de telles co-entreprises. Comme nous devrions le faire, nous cherchons à obtenir l'appui de ces pays pendant cette crise que vit la pêche canadienne de la morue du Nord.

Comme vous le savez fort bien, mesdames et messieurs les députés, il subsiste encore de graves problèmes qu'il faut régler pour améliorer la conservation dans l'Atlantique nord-ouest. Le plus grand défi pour l'OPANO est le besoin de contrôler efficacement le petit nombre de flottilles qui pratiquent la surpêche dans la zone réglementée, soit sur le nez et la queue des Grands Bancs.

### *Les crédits*

[Traduction]

L'OPANO a pris des décisions responsables en matière de contingentement et a mis en oeuvre les mesures de conservation nécessaires. Voici comment on y contre-vient. Les navires espagnols et portugais pêchent beaucoup plus que le quota qui leur a été fixé. Les navires de la péninsule ibérique violent non seulement le quota fixé par l'OPANO, mais aussi le quota fixé unilatéralement par la Communauté européenne. Les navires espagnols et portugais ne respectent pas le règlement de la pêche de l'OPANO concernant par exemple la grandeur de maille.

C'est ce qui rend leurs opérations si dévastatrices quand ils pêchent sur l'extrémité des Grands bancs, dans la zone d'alevinage pour la plie et le flet.

Le conseil scientifique de l'OPANO signale que le flet pêché par les navires espagnols à l'extérieur de la zone de 200 milles est beaucoup plus petit et plus jeune que celui que les pêcheurs canadiens sont autorisés à pêcher dans les eaux canadiennes.

Les navires espagnols et portugais falsifient les rapports sur leurs prises. Un truc habituel consiste à pêcher du poisson qui est réglementé par l'OPANO comme la morue et le flet, mais à rapporter des prises d'espèces de poisson qui ne sont pas réglementées, comme la raie. Beaucoup de pêcheurs connaissent ces trucs, et certains peuvent essayer de les exploiter s'ils pensent pouvoir s'en tirer à bon compte.

Il vaut la peine d'insister sur ce point. Un contrôle efficace des opérations de pêche à l'intérieur de la zone canadienne ou dans les eaux internationales fait en sorte que les pêcheurs ne s'en tirent pas à si bon compte, et ils savent qu'il ne s'en tireront pas.

Un contrôle efficace des opérations de pêche est possible. Nous avons en grande partie réussi à l'assurer à l'intérieur de la zone canadienne et nous continuons à remédier aux lacunes qui restent. La même chose peut se faire dans la zone réglementée par l'OPANO. Le problème peut être résolu. Le Canada concentre maintenant ses efforts au sein de l'OPANO à résoudre les problèmes et à s'assurer que les opérations de pêche sur les deux extrémités des Grands bancs soient efficacement contrôlées.

Nous savons que l'OPANO doit adopter, et très bientôt, un système efficace pour veiller à ce que les prises ne dépassent pas les quotas et à ce que les règlements régissant la pêche soient respectés. Autrement, il n'y aura plus de poisson à pêcher.

Depuis que le Canada en a fait sa priorité en 1990, on a réalisé des progrès. En 1991, l'OPANO a mis en oeuvre un nouveau système de contrôle similaire à celui qui s'applique aux navires canadiens et étrangers naviguant à l'intérieur de la zone de pêche du Canada. Les navires doivent signaler leur position quand ils entrent dans une